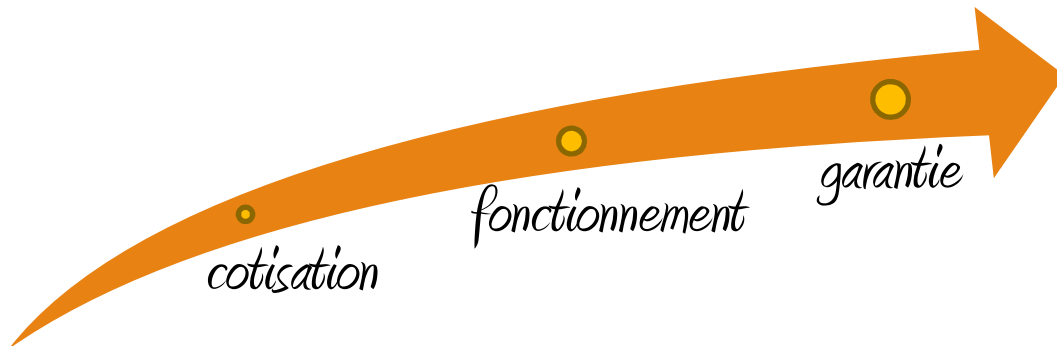


FICHE « ECLAIR »



Ce qu'il faut savoir

Mut'Hospit s'adresse à tous ceux qui désirent bénéficier d'une aide financière en cas d'hospitalisation consécutive à un accident, une maladie ou une maternité.

GARANTIE

❖ Allocation journalière

3 niveaux d'allocation dès le 1er jour d'hospitalisation *

individuelle ou familiale

Le montant de l'allocation journalière est choisi entre 3 niveaux de garantie.

La cotisation peut être individuelle ou familiale, sans limite du nombre d'enfants.

* dès le 1^{er} jour, pour toute hospitalisation supérieure à 24 heures (hors maisons de repos, établissements spécialisés, cures thermales).

FONCTIONNEMENT

Mut'Hospit aide à faire face aux frais liés à une hospitalisation comme le supplément pour chambre particulière, le forfait hospitalier, le dépassement d'honoraires..., sans justificatif de dépenses. Seul un certificat d'hospitalisation est demandé.

✓ Conditions

Peut adhérer toute personne âgée de 18 ans minimum à 65 ans (garantie viagère).

Il n'y a **aucune exclusion** médicale ni questionnaire médical lors de l'adhésion.

Délai d'attente :

- Prise d'effet immédiate pour les accidents
- 6 mois pour la maladie
- un an pour la maternité.

✓ Le versement

L'allocation journalière est versée directement à l'adhérent, sans limite d'âge, dès le premier jour de chaque hospitalisation, dans la limite de 30 jours par an au maximum et par personne. Dans le cadre de la garantie familiale, chaque membre de la famille bénéficie des mêmes prestations.

COTISATION

La cotisation est fixe, il n'y a pas d'augmentation suite au changement d'âge. Chaque année, une revalorisation est appliquée sur la cotisation et les prestations.

Les +

- **Dès le 1^{er} jour, versement d'allocations pour toutes les hospitalisations***
 - Accident
 - Maternité
 - Maladie
- **Pas d'examen médical, ni de déclaration de santé**
- **Garantie viagère**
- **Cotisation fixe (hors revalorisation annuelle)**
- **Garantie familiale : 1 seul tarif quelque soit le nombre de personnes inscrites sur le contrat et même droit pour tous**